SC Johnson PROFESSIONAL
A family company
Une entreprise familiale™

ASSUREZ LA PROTECTION DE VOS PATIENTS ET DE VOS SOIGNANTS

À L'AIDE DU BON DÉSINFECTANT POUR LES MAINS À BASE D'ALCOOL

En tant qu'inventeur du désinfectant moussant pour les mains, SC Johnson Professional prend la qualité très au sérieux.

Les désinfectants pour les mains à base d'alcool sont autorisés par Santé Canada en tant que produits de santé naturels (PSN) et sont régis par le Règlement sur les produits de santé naturels (RPSN).

Nos désinfectants pour les mains autorisés doivent répondre aux exigences du document de référence de 2019 sur les médicaments antiseptiques à usage humain.

Nos produits sont vendus et utilisés en toute confiance depuis 2007 et n'ont pas été modifiés dans le cadre des mesures temporaires mises en œuvre pendant la pandémie de Covid-19.

deb SKIN CARE

Tous les désinfectants pour les mains SC JohnsonProfessional sont autorisés par Santé Canada et peuvent être utilisés en toute confiance. L'éthanol utilisé dans Microsan Encore® et Microsan® OptidoseMC est de qualité US Pharmacopeia (USP), comme l'exige la Ligne directrice de 2019 sur les médicaments antiseptiques à usage humain de Santé Canada, et répond aux normes élevées de qualité et de sécurité nécessaires pour être qualifié de qualité USP.

Les produits SC Johnson Professional sont fabriqués dans des installations agréées qui suivent les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et sont régulièrement inspectées par Santé Canada et la Food and Drug Administration des États-Unis. Cela signifie que toutes les matières premières sont soumises à un processus de contrôle de qualité approfondi avant d'être utilisées pour la fabrication de nos produits de haute qualité et que tous les produits finis sont soumis à des essais de qualité approfondis avant d'être expédiés à nos clients.

Nous vous conseillons vivement de lire l'étiquette de tout désinfectant pour les mains utilisé dans votre établissement.

Tous les désinfectants autorisés en vertu de la Ligne directrice de 2019 sur les médicaments antiseptiques à usage humain de Santé Canada doivent contenir les renseignements suivants sur l'étiquette[1].

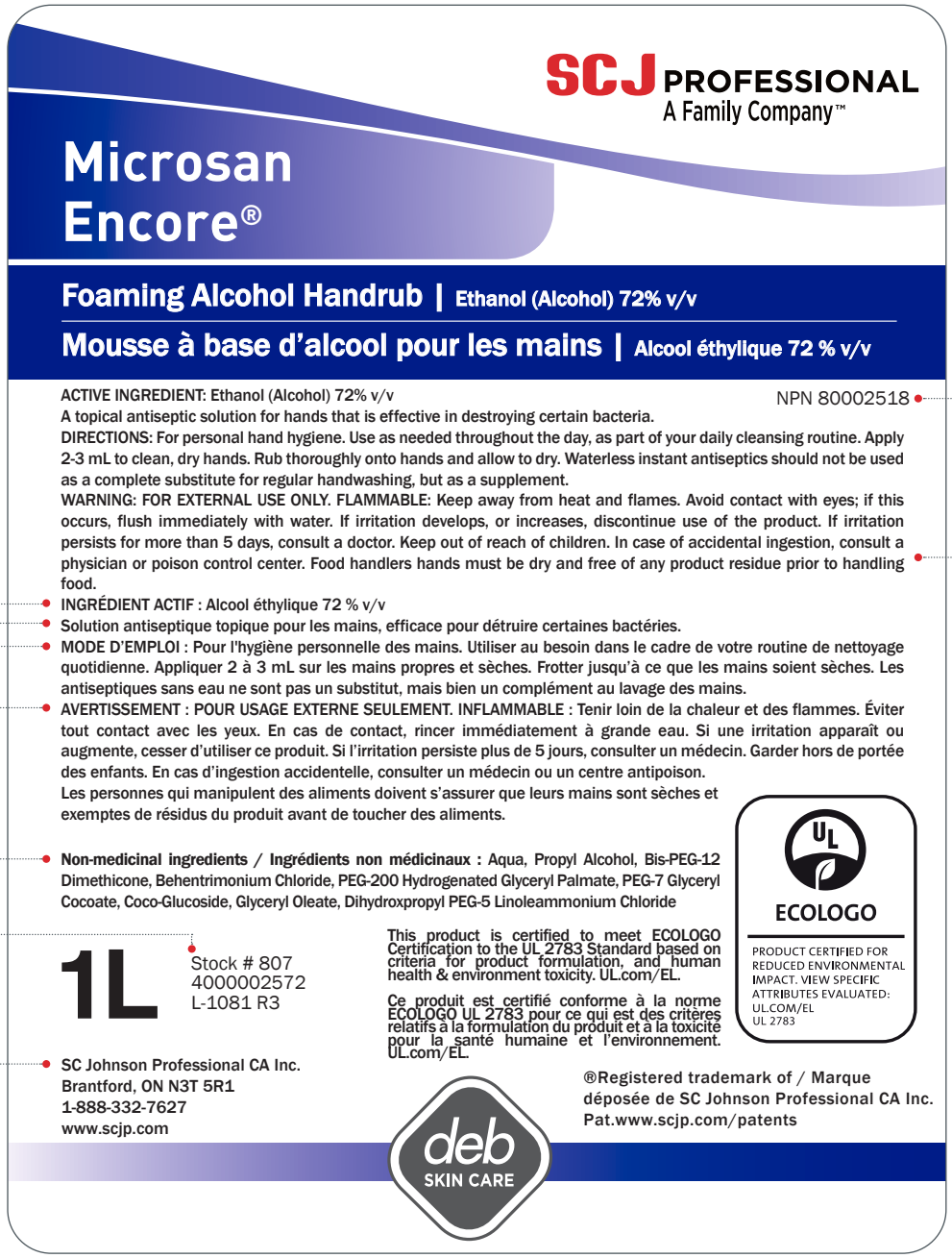

Sources:
[1]https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/naturels-sans-ordonnance/legislation-lignes-directrices/declaration-etiquetage-desinfectants-savons-nettoyants.html